

SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 21
- Présents : 17
- Pouvoirs : 4

Date de convocation :

Mardi 14 Juin 2022

Affichage effectué le :

28 juin 2022

Mise en ligne le :

28 juin 2022

OBJET :

**Adhésion à l'Association
« Montpellier 2028 - Capitale
Européenne de la culture »
et désignation des représentants
de la CAHM**

N° 003889

Question N° 2 à l'O.J.

**Rubrique dématérialisation : 5.7.14. « Désignation
des représentants de l'EPCI »**

L'an deux mille vingt-deux et le lundi vingt juin à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Bessan** (Locaux Pépinière d'entreprises Gigamed), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Excusés :

AUMES : M. Michel GUTTON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR donne pouvoir à M. Armand RIVIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Gwendoline CHAUDOIR.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220620-D00388910-DE

Monsieur le Président expose que la Ville de Montpellier a décidé de porter sa candidature à la désignation de la Capitale Européenne de la Culture en 2028 et précise que cette année-là deux villes, l'une française, l'autre tchèque seront désignées.

Dans cette optique une association de préfiguration de cette candidature baptisée « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la Culture » a été créée et regroupe un collège de collectivités partenaires au rang desquels figure la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

En effet cette candidature s'inscrit dans une logique et un esprit d'animation et de diffusion sur un large territoire au-delà de la Ville et la Métropole associant plusieurs collectivités de l'Est et du Centre du Département aux côtés de la Région Occitanie et du département de l'Hérault.

C'est pourquoi, il est proposé que la CAHM adhère à l'Association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la culture » dont le montant de la cotisation, au titre de l'année 2022, s'élève à 25 000 euros ce qui permettrait d'élaborer le dossier de candidature en vue de sa présentation d'ici la fin de l'année au niveau national.

L'Assemblée délibérante est invitée d'une part, à se prononcer sur cette adhésion et d'autre part, sur proposition de monsieur le Président de désigner parmi ses membres un représentant titulaire et son suppléant afin de siéger au sein des instances de l'Association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la culture ».

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu les statuts de l'Association « Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la culture »,

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ADHÉRER** à l'Association « Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la culture » ;
- **DE DÉSIGNER** au scrutin public à main levée en tant que représentants de la CAHM pour siéger au sein des instances de l'Association « Montpellier 2028 - Capitale Européenne de la culture » :
 - Monsieur Gilles D'ETTORE, représentant titulaire
 - Monsieur Armand RIVIERE en qualité de suppléant ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'Association « Montpellier 2028 – Capitale Européenne de la culture ».

Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#